



Visites en secteur Hospitalier

Code : T1

Date : 09/07/2020

Page 1 / 1

Créé par : Direction

Validé par : Direction

Conditions de visites en secteur hospitalier :

A compter du vendredi 10 juillet 2020, les visites en médecine et soins de suite et réadaptation sont autorisées :

- de 15h à 17 h tous les jours de la semaine, 1 personne maximum – accès interdit aux mineurs
- chambre double : 1 famille à la fois
- respect des mesures barrières pour assurer la sécurité des résidents (distanciation sociale, éviter de toucher l'environnement du patient, pas de regroupement dans les lieux de vie)
- accès par l'entrée principale, prise de température, signature du registre à l'accueil, lavage des mains à la solution hydro-alcoolique.

Chaque visiteur portera obligatoirement son propre masque chirurgical.